



PREAVIS N° 09 / 2016

de la Municipalité au Conseil communal
relatif à la pose de filets de protection au lieu-dit
les Rafforts, en Mottex et à l'obtention d'un
crédit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le secteur « en Mottex » aux Rafforts est catalogué en rouge dans la carte des dangers établie par le bureau TECNAT à Bex. La cartographie de notre commune a été réalisée par ce bureau selon la procédure adoptée et suivie par toutes les communes du canton.

Tant que les habitants du secteur étaient en place, jusqu'à la réalisation de cette carte des dangers, rien ne les obligeait à installer des filets de protection. La propriété de la famille D'Agostino est promise-vendue à un jeune couple souhaitant s'installer dans ce secteur « déjà » sécurisé par rapport aux colères de l'Eau Froide. Les banques souhaitant garantir leur prêt hypothécaire, il est devenu nécessaire d'étudier la faisabilité de la pose de filets de protection, sinon la propriété risquait de perdre toute valeur, car la commune n'aurait pu délivrer de permis d'habiter au vu des risques mis à jour par la carte des dangers.

2. HISTORIQUE

La famille D'Agostino a approché la commune afin de savoir quelles possibilités existaient pour régler le problème.

Le bureau TECNAT a proposé une solution avec la pose d'un filet de protection des différentes parcelles concernées, à savoir les parcelles 309 (D'Agostino)-310 (Commune de Roche) -311 (Hoirie Favrod-Bontems).

Notre mandataire a établi un devis hors soumissions rentrées. Les subventions cantonales (service des forêts) annoncées couvrent 70% des frais, les 30% restants étant à charge des propriétaires dont les biens sont à protéger.

Les propriétaires ont été approchés avec cette proposition de clé de répartition, la commune prenant à sa charge les frais d'étude. La parcelle communale doit être également protégée dans la continuité des parcelles voisines à cause des trajectoires que peuvent prendre les chutes de pierre, bien qu'aucune construction ne puisse y voir le jour ; en effet, seuls les bâtiments existants peuvent subsister dans cette zone non constructible selon le règlement en vigueur. La commune se chargera de gérer le dossier, faisant la « banque » en attendant le retour des subventions et le versement de la part des propriétaires concernés.

La famille D'Agostino a accepté les conditions présentées et signé une convention ; les autres propriétaires ont fait la sourde oreille malgré plusieurs tentatives de leur expliquer leur intérêt à participer afin de sauvegarder les droits d'habiter. De plus, ils ont formellement manifesté leur opposition à une « construction » sur fonds d'autrui, bien que leur terrain ait une valeur immobilière quasi-nulle (pré-champ, forêt).

La Municipalité a donc repris contact avec le bureau TECNAT et demandé une solution évitant la parcelle 311.

Dans cette nouvelle version de l'ouvrage de protection, deux petites parcelles appartenant à d'autres particuliers sont touchées, mais leurs propriétaires respectifs sont prêts à céder ces parcelles aux nouveaux propriétaires de l'immeuble D'Agostino, simplement contre paiement des frais d'actes notariés et des droits de mutation. Le passage permettant l'entretien des filets se fera depuis la parcelle communale.

3. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

La première offre a donc été mise de côté, et le Canton a émis les conditions suivantes à l'égard du second projet :

D'accord pour le subventionnement à hauteur de 70%, même pour un seul objet, mais pas de deuxième « service » pour l'autre objet. Si les propriétaires se décident ultérieurement, ils devront supporter l'entier de la dépense. Malgré cela, l'hoirie n'a pas bronché.

Au vu de cette décision, la Commune va de l'avant avec le propriétaire de la parcelle 309. Le nouveau projet redimensionné aura une conséquence financière équivalente au premier projet pour le propriétaire « bénéficiaire ». Nous avons donc donné mandat au bureau d'ingénieurs de proposer une offre – soumissions non rentrées – permettant de venir devant le Conseil pour l'obtention d'un crédit ; dans le même temps, un appel d'offres a été lancé.

Cette manière de procéder permettra également à la banque d'avoir les garanties nécessaires pour octroyer les fonds aux futurs propriétaires.

4. OFFRE POUR LA POSE D'UN FILET DE PROTECTION ET ACCES POUR ENTRETIEN

L'estimation détaillée des coûts, base 2015, est de CHF 140'000.-, y compris une réserve pour imprévus et arrondis de CHF 17'403.92 (voir annexe 3).

Le montant du crédit demandé correspond à l'entier des coûts estimés, dont à déduire les subventions cantonales (70%) et la part des propriétaires (30%) sur les coûts des travaux, hors études.

5. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 09/2016 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la pose de filets de protection au lieu-dit les Rafforts, en Mottex et à l'obtention d'un crédit
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à faire procéder à la pose d'un ouvrage de protection (filets) sur les parcelles N° 300, 301, 309 et 310, sous réserve des autorisations des propriétaires
 2. D'accorder pour ce faire à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante
 4. De rembourser ce montant par les subventions cantonales (70%) et la part des propriétaires privés (30%)

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 22 novembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

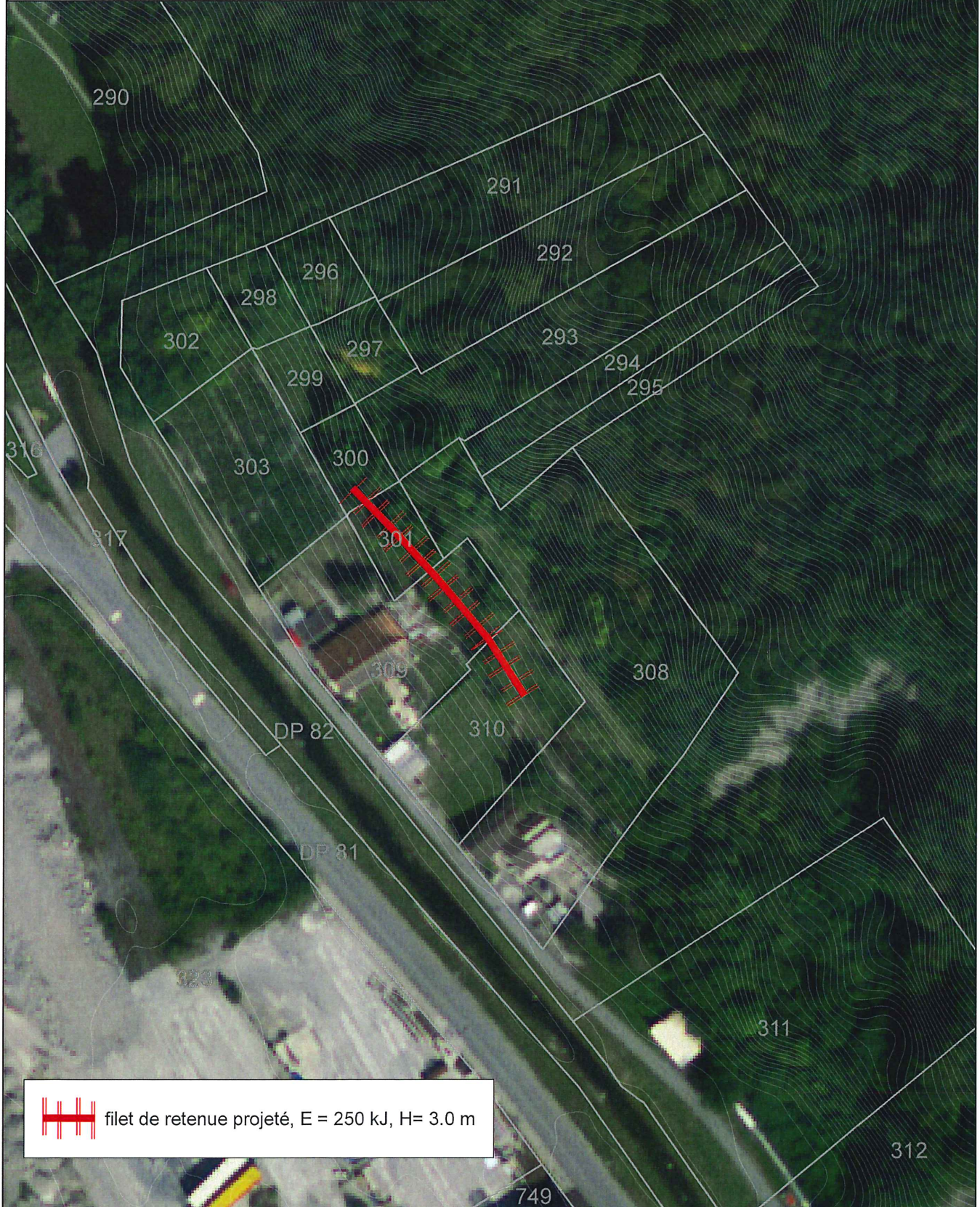
le Syndic  la Secrétaire 

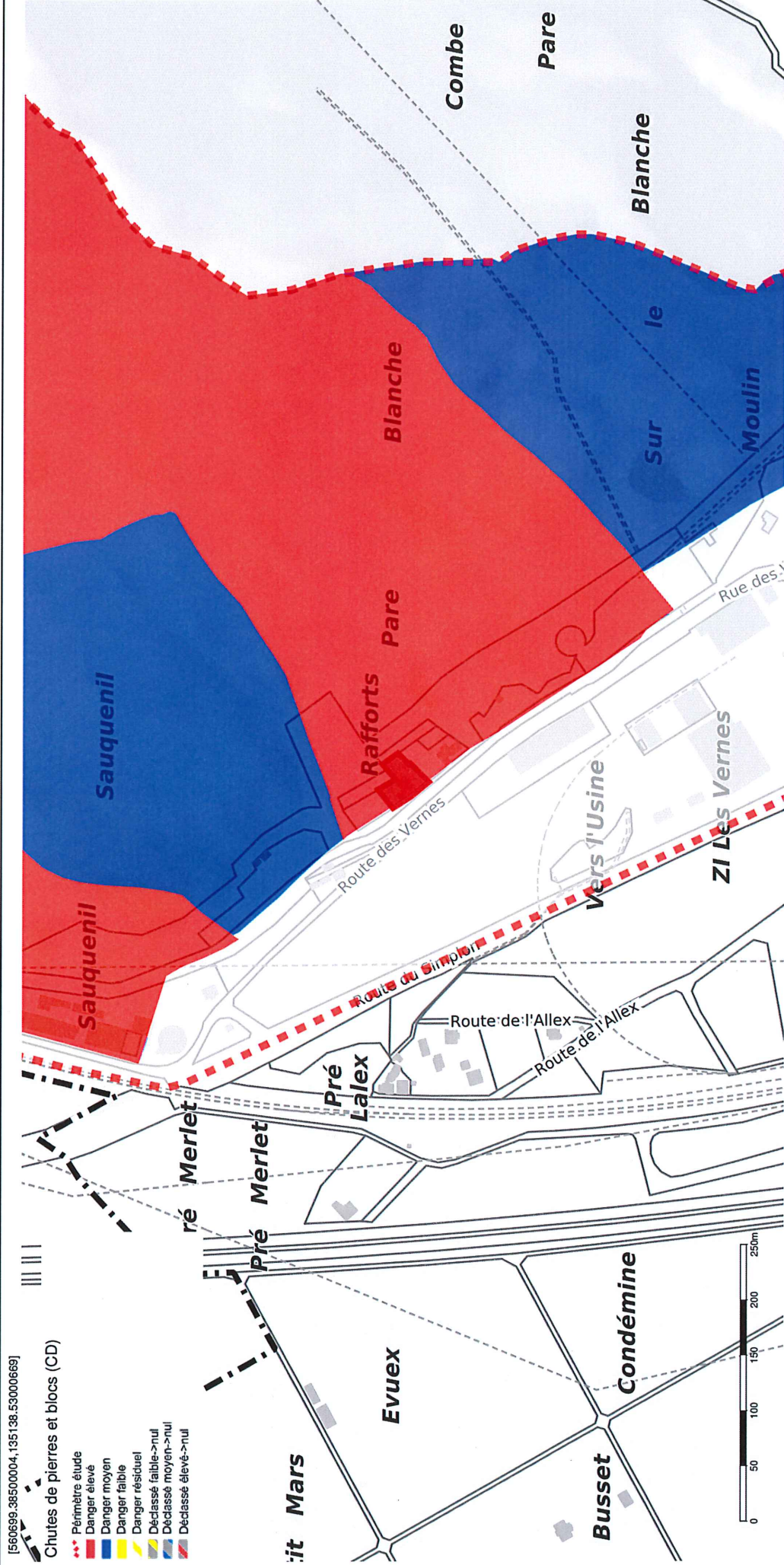
Chr. Lanz  C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Nicolas Rochat, municipal

- Annexes :
1. Plan de situation des ouvrages
 2. Extrait de la carte des dangers
 3. Estimation détaillée des coûts
 4. Coupe type filet de retenue

Commune de Roche	
PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS AU MOTTEX / PROJET REDUIT	
Carte 4.1 : Situation des ouvrages	
Date : 8.07.2016	Tecnat SA Ingénieurs forestiers 1867 St-Triphon
Echelle 1:1'000	





Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



1:5000

Date : 18.11.2016

**PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES AUX MOTTEX
PROJET REDUIT**

Estimation détaillée des coûts

				Estimation base 2015	
	désignation	unité	quantité	cout unit.	montant
A. Travaux					
1	Installation de chantier				
1.1	Installation générale	bloc	1	15'000.00	15'000.00
	TOTAL 1				15'000.00
2 Filets de retenue					
2.1	Fournitures				
2.1.1	Fourn et transport sur chantier :				
	a) Filet AXI 250 kJ, H 3.0m, long. 50 m	bloc	1	50'000.00	50'000.00
	b) Filet AXI 250 kJ, H 3.0m, long. 60 m	bloc		60'000.00	0.00
	total 2.1				50'000.00
3 Construction des filets					
3.1	Implantation des ouvrages				
3.1.1	Implantation des ouvrages selon plan type, par poteau	pce	6	50.00	300.00
	total 3.1				300.00
3.2	Terrassement				
3.2.1	Excavation à la machine pour fondation des socles	m³	6	50.00	300.00
3.2.2	Plus-value sur pos 2.3.1 pour excavation rocher	m³	1	150.00	150.00
	total 3.2				450.00
3.3	Socles en béton				
3.3.1	Fourniture, transp et mise en place acier armature	kg	200	3.00	600.00
3.3.2	Fourniture, transp et mise en place coffrage	m²	4	75.00	300.00
3.3.3	Fourniture, transport et mise en place béton	m³	5	850.00	4'250.00
	total 3.3				5'150.00
3.4	Ancrages forés				
3.4.1	Fourniture et transp sur chantier clous Gewi				
	a) Clou Ø 25 mm, longueur 3,0 m	pce	6	56.00	336.00
	a) Clou Ø 32 mm, longueur 4,0 m	pce	6	70.00	420.00
	e) Clou Ø 32 mm, longueur 6,0 m	pce	2	105.00	210.00
3.4.2	Forage de trous en terrain de toute nature :				
	a) longueur de forage 3,0 m	pce	6	355.00	2'130.00
	b) longueur de forage 4,0 m	pce	6	440.00	2'640.00
	c) longueur de forage 6,0 m	pce	2	660.00	1'320.00
3.4.3	Plus-value sur pos 2.5.1 pour forage tubé	m'	50	25.00	1'250.00
3.4.4	Fourniture et mise en place tube de stabilisation	pce		55.00	0.00
3.4.5	Mise en place des tiges et câbles d'ancrage :				
	a) pour scellement 3,0 m, mortier sec env 30kg/pce	pce	6	35.00	210.00
	b) pour scellement 4,0 m, mortier sec env 40kg/pce	pce	6	45.00	270.00
	c) pour scellement 6,0 m, mortier sec env 60kg/pce	pce	2	65.00	130.00
3.4.6	Pv sur pos 2.5.4 pour consommation suppl. mortier	kg	500	0.85	425.00
	total 3.4				9'341.00
3.5	Superstructure				
3.5.1	Montage, réglage et mise en place des ouvrages :				
	a) Filet AXI 250 kJ, H 3.0m, long. 30 m	m'	50	200.00	10'000.00
	b) Filet AXI 250 kJ, H 3.0m, long. 60 m	m'		200.00	0.00
		m'			0.00
	total 3.5				10'000.00
	TOTAL 3				25'241.00
4 Piste et divers					
4.1	Travaux préparatoires				
4.1.1	Débroussaillage et déboisement	m'	500	5.00	2'500.00

		Commune de Roche	Plan 5.1	
ECHELLE	1 : 50	Protection contre les chutes de pierres Au Mottex		
DESS. / CONT.	MH JFH	COUPE TYPE FILET DE RETENUE		
DATE	6.11.2015			
FORMAT	A4			
AUTEUR DU PROJET		MODIFICATIONS	DESS.	DATE
Tecnat S.A. Bureau d'ingénieurs forestiers 1867 St-Triphon Tél. 024/499 19 15 Fax. 024/499 10 31 Email: tecnat@bluewin.ch		-	-	-
Projet No.		REPLACE PLAN NO: -	-	-

Filet de retenue avec pilier rigide, 500 kJ

